

Déposer un Dossier d'Urbanisme

Mon Permis de Construire
Ou Ma déclaration
Préalable de travaux, ou mon
permis de démolir, ...
à CHAMBLY

Le paysage est un élément important dans le cadre de vie d'une commune, notamment lorsque l'on parle d'urbanisme.

Afin de conserver un paysage harmonieux, les nouveaux projets doivent donc donner à voir leur intégration dans leur environnement.

Pour maintenir une trame urbaine de qualité, les règles de constructibilité sont définies par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la Commune.

Ces règles doivent donc être respectées dans les dossiers d'urbanisme.

VOTRE DEMANDE :

La demande d'Autorisation d'Urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable de travaux ...) s'effectue sur un formulaire disponible sur le site Service-public.fr au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Ne pas oublier de consulter les notices et annexes présentées

DOCUMENTS PRINCIPAUX CONSTITUANT VOTRE DOSSIER D'URBANISME (article R.423-2b du Code de l'Urbanisme) :

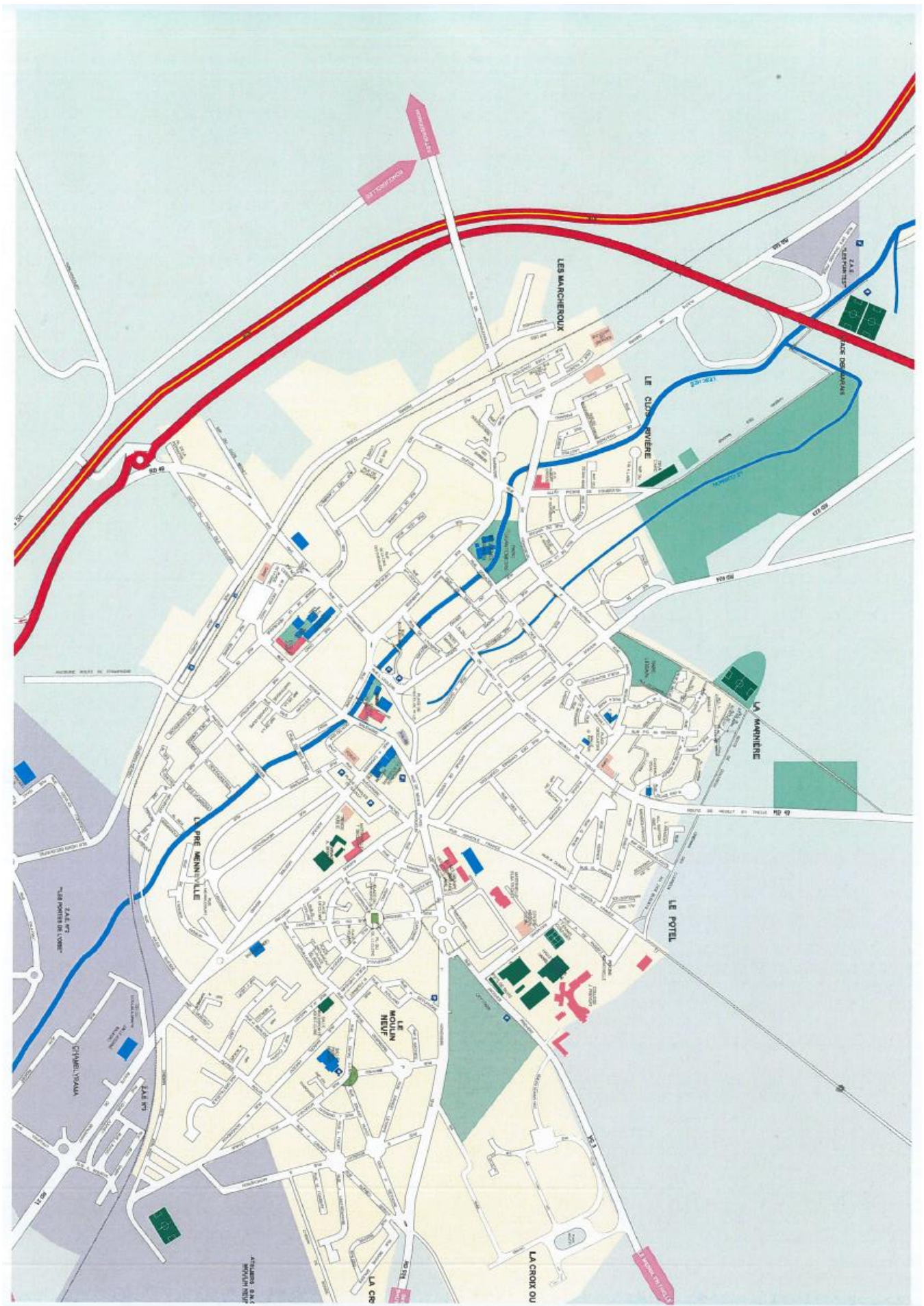
Cette liste concerne les pièces obligatoires, des pièces complémentaires peuvent être nécessaires selon votre projet.

Pour plus d'informations, consulter la notice adaptée à votre demande.

- 1. Plan de situation**
- 2. Plan de masse**
- 3. Plan de coupe du terrain et de la construction**
- 4. Notice descriptive**
- 5. Plan des façades et des toitures**
- 6. Insertion du projet de construction dans son environnement**
- 7. Situation du terrain dans environnement proche**
- 8. Situation du terrain dans le paysage lointain**

Attention : Lorsque votre projet comporte une surface de plancher supérieure à **150m²** ou s'il s'agit d'un Permis déposé par une personne morale (Sté, SCI, ...), vous devez avoir **recours à un architecte.**

PC 1 ou DP 1 - Plan de situation : ce plan permet de vous situer sur la commune. (le plan ci-dessous peut être utilisé ou vous pouvez le télécharger sur les sites cadastre.gouv.fr ou geoportail.gouv.fr
Rappel : il doit faire apparaître tout le territoire communal, les noms des principales rues et de pointer le terrain concerné par les travaux

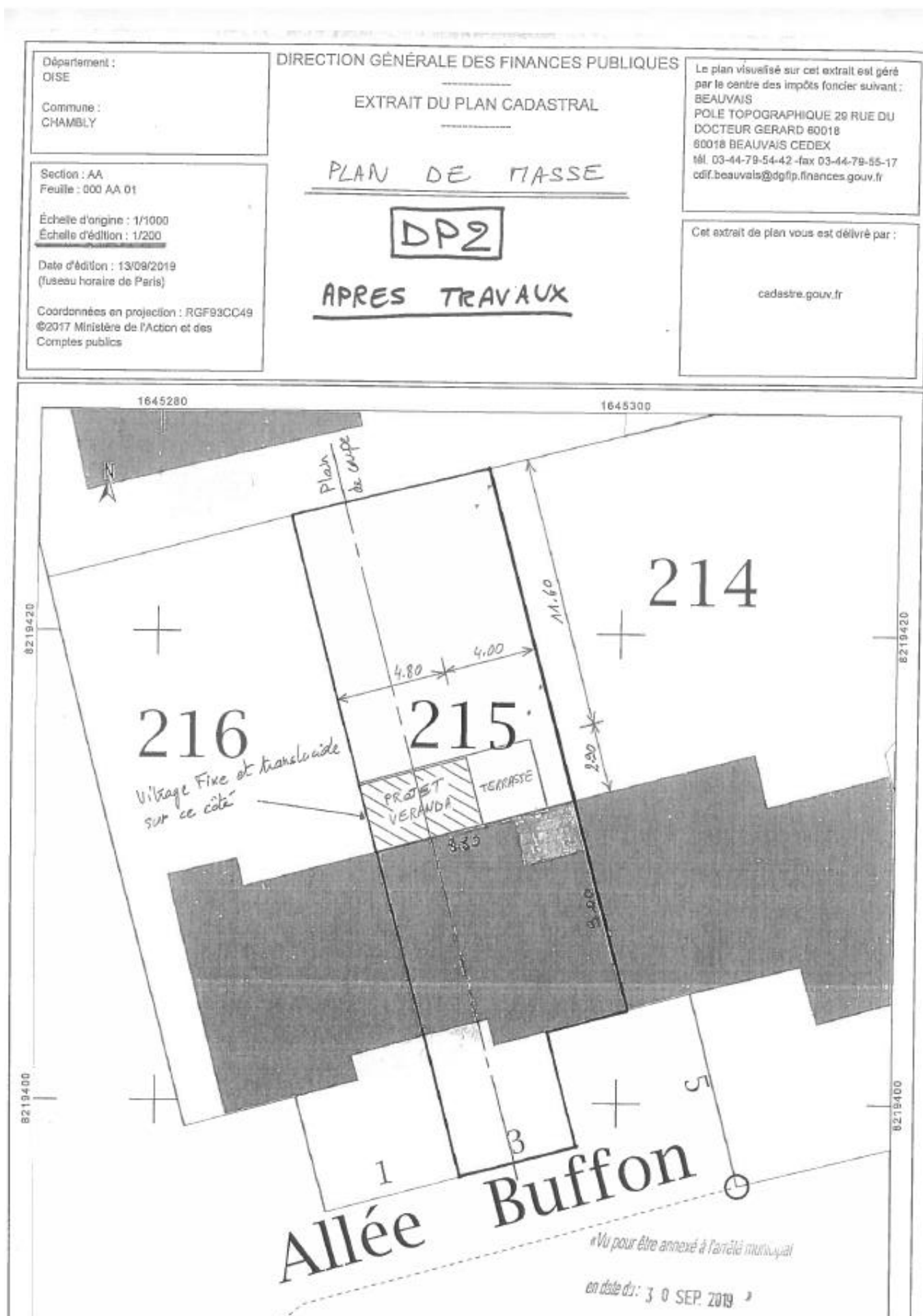


PC 2 ou DP 2 - Plan de masse : permet de visualiser le projet dans sa totalité. Ce plan côté dans les trois dimensions (longueur largeur et hauteur à l'égout et au faîtage), accompagné d'une échelle et de son orientation doit faire apparaître les constructions existantes avec leurs dimensions, les constructions nouvelles, les voies d'accès, les arbres existants en indiquant leur maintien ou leur suppression, les arbres à planter, les réseaux existants et à créer.

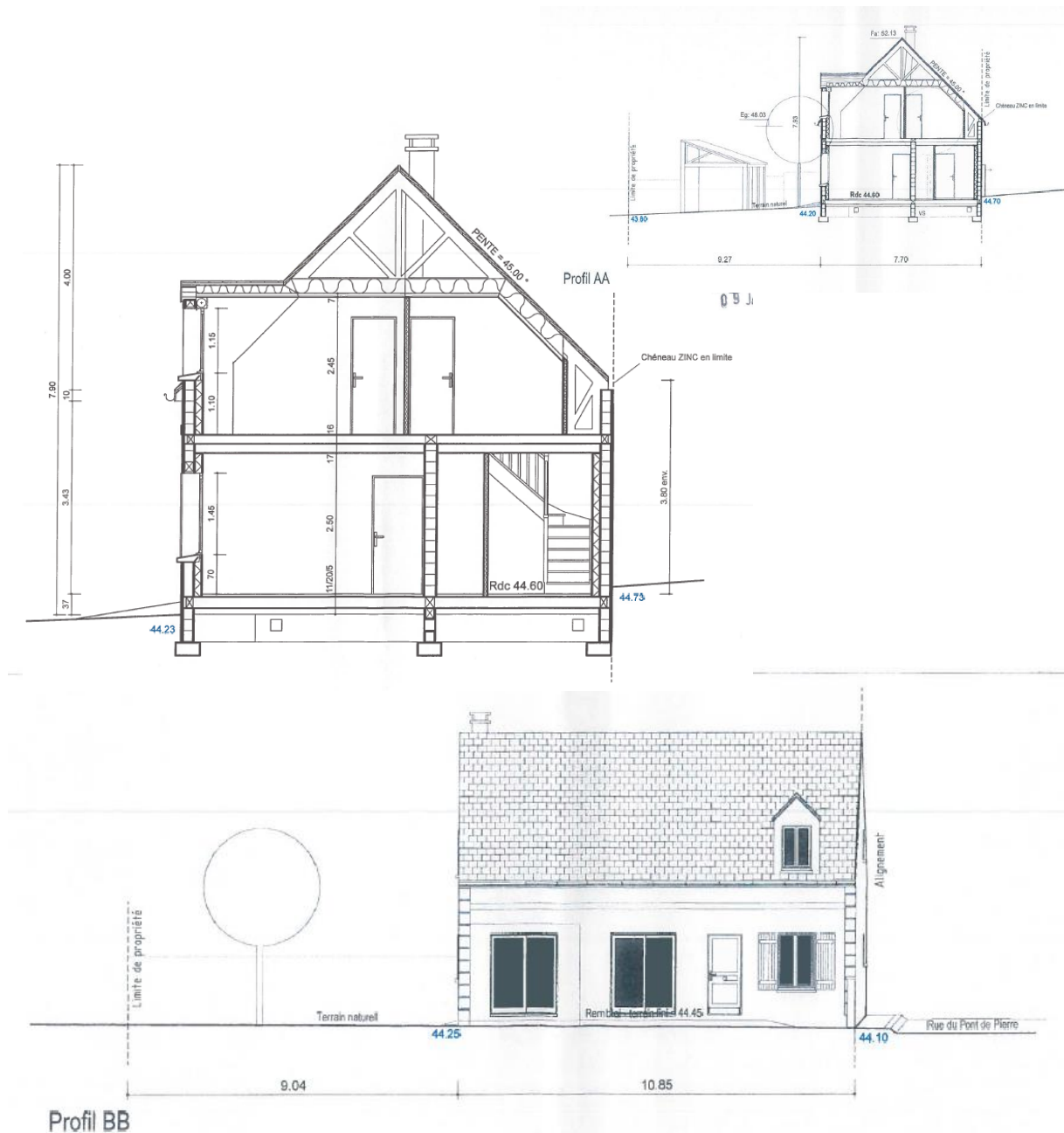
Pour plus de lisibilité, il est possible de réaliser plusieurs plans de masse (avant et après projet par exemple).



Le plan de masse peut être téléchargé sur les sites cadastre.gouv.fr ou geoportail.gouv.fr, complété manuellement, coté et à l'échelle



L'emplacement de votre coupe doit être représenté sur votre plan de masse pour plus de lisibilité.



Le plan de coupe peut être dessiné à la main sur papier libre ou sur papier millimétré et doit être à l'échelle

DP3

COUPE LONGITUDINALE SUR TERRAIN ET CONSTRUCTION

Echelle: 1/200

AVANT TRAVAUX

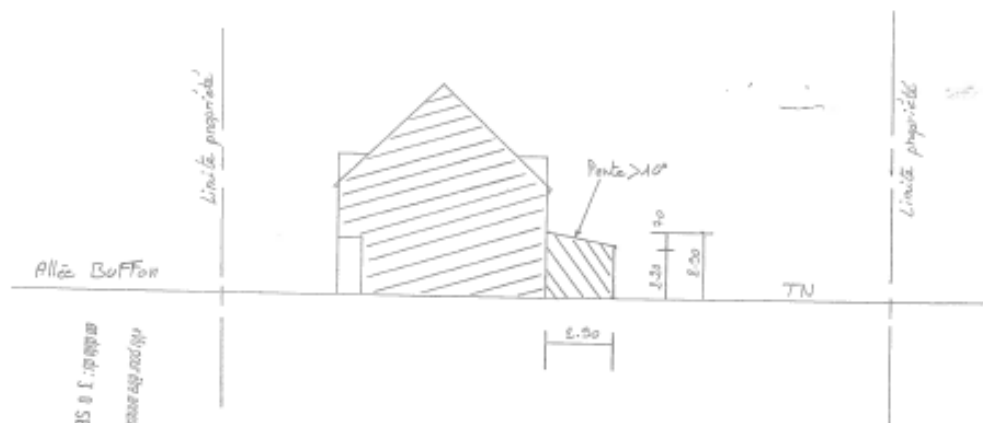


DP3

COUPE LONGITUDINALE SUR TERRAIN ET CONSTRUCTION

Echelle: 1/200

APRES TRAVAUX

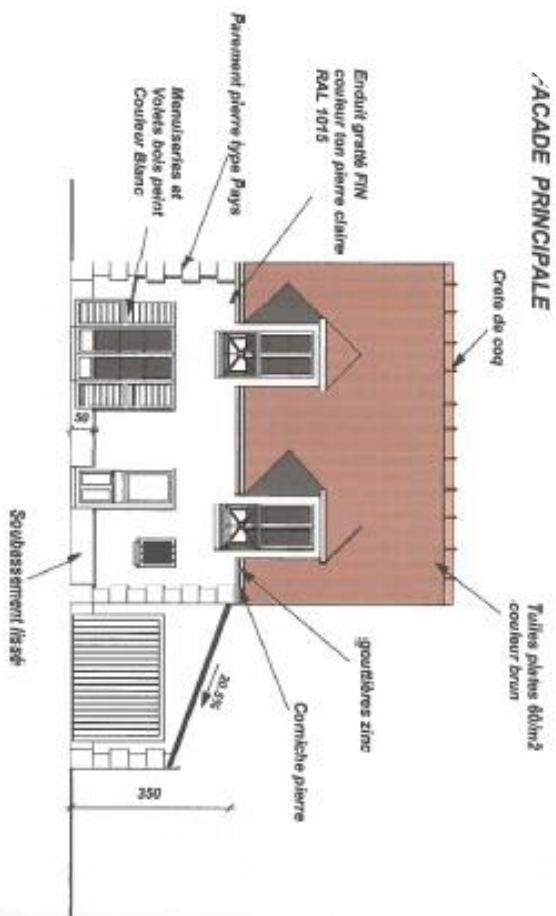


CP 00013919 T 0069

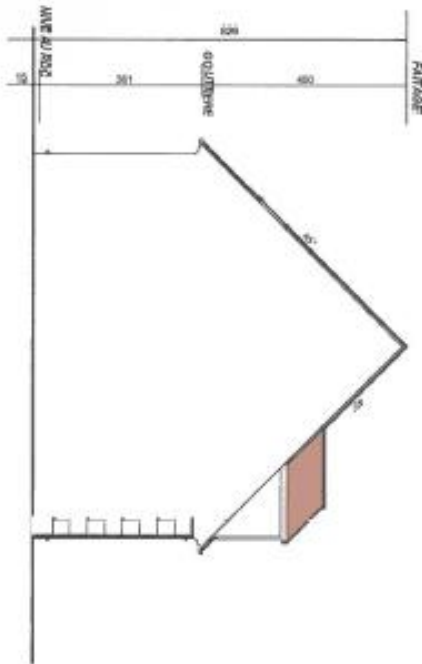
PC 5 ou DP 4 - PLAN DES FACADES ET DES TOITURES : permet d’apprécier l’aspect extérieur de la construction. Toutes les façades doivent être représentées, et il doit apparaître l’ensemble des éléments visibles depuis l’extérieur. Il doit être côté et à l’échelle.

FC 00013919 T 0005

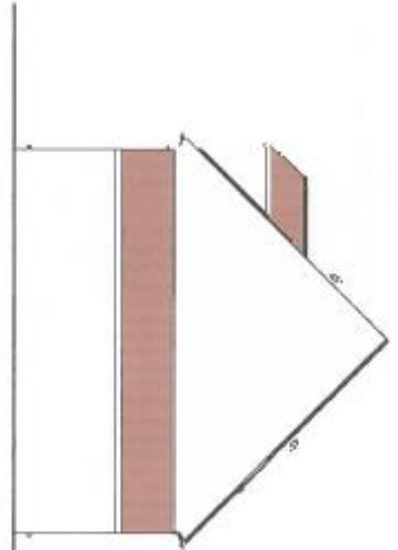
FACADE PRINCIPALE



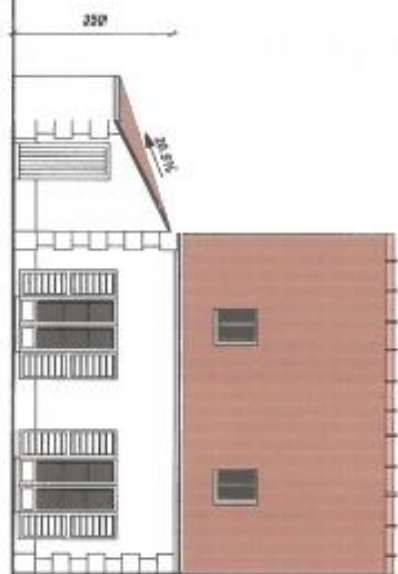
PIGION DROIT



PIGION GAUCHE



FACADE ARRIERE

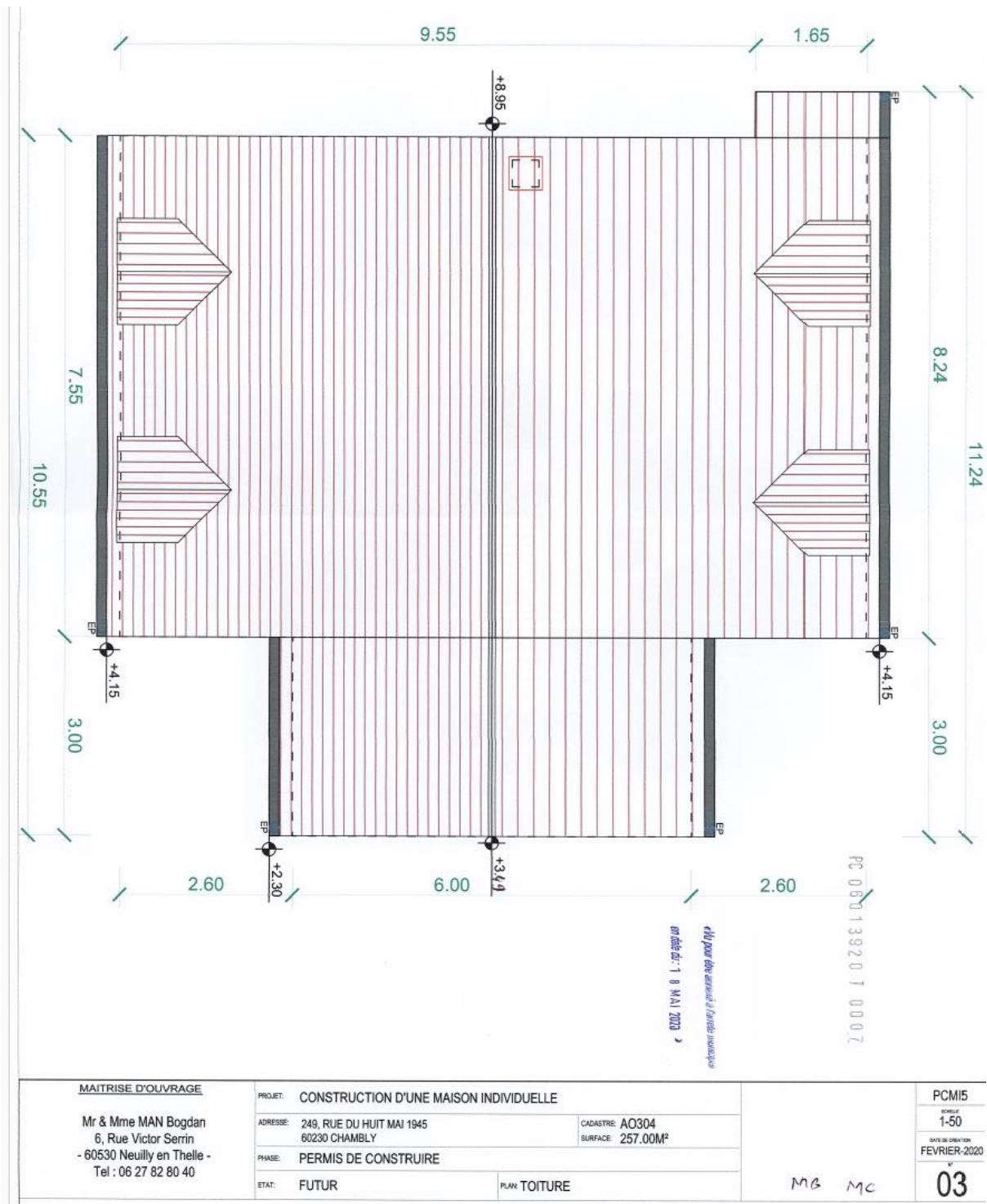


4th pour être signé et daté
Date de : 2 0 MAI 2019

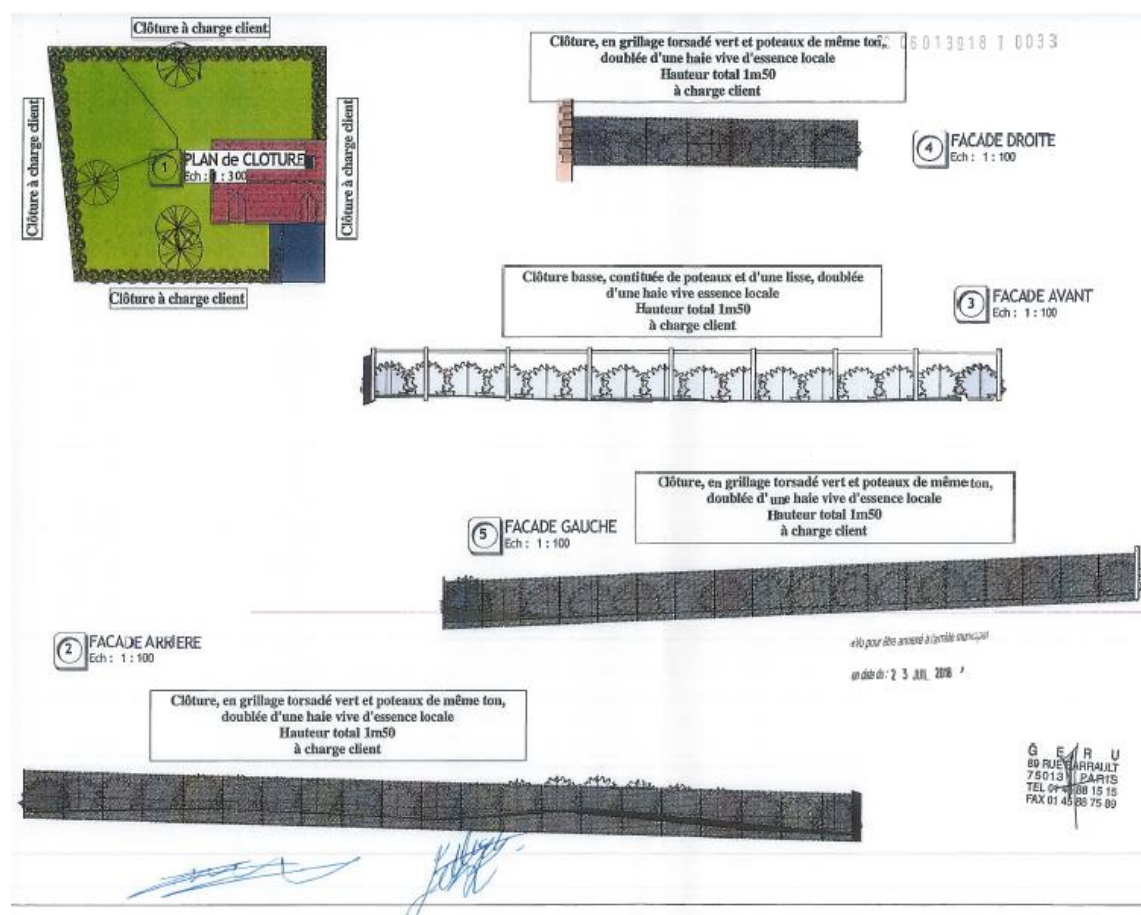
Signature
Date

Maitre d'Ouvrage : M. BASTIEN, VICHINAQUE	BROCHERAY THIERRY BUREAU D ETUDES	COMMUNE DE CHAMBLY	DEMANDE DE PERMIS	Type : FACADES	Echelle : 1/100
--	--------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

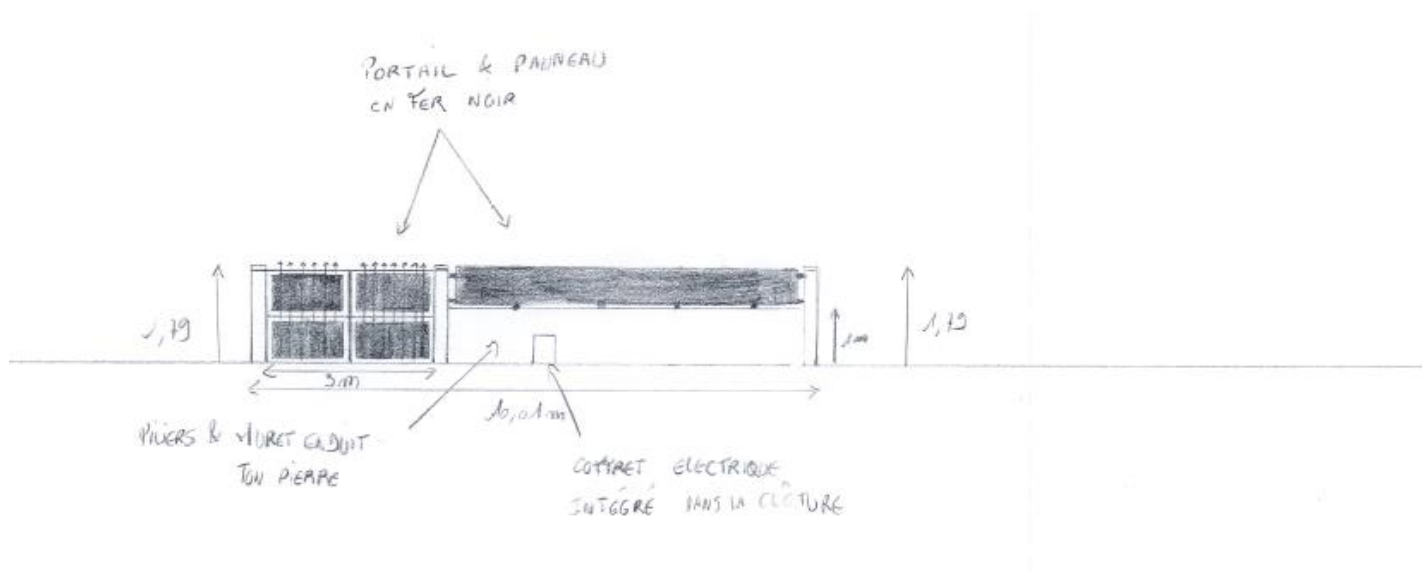
Exemple de plan de toiture



Pour la création d'une **clôture** il s'agira de joindre un plan d'élévation qui sera également à l'échelle :



Le plan d'élévation comme tous les autres plans ci-avant peut être dessiné sur papier libre et à l'échelle.



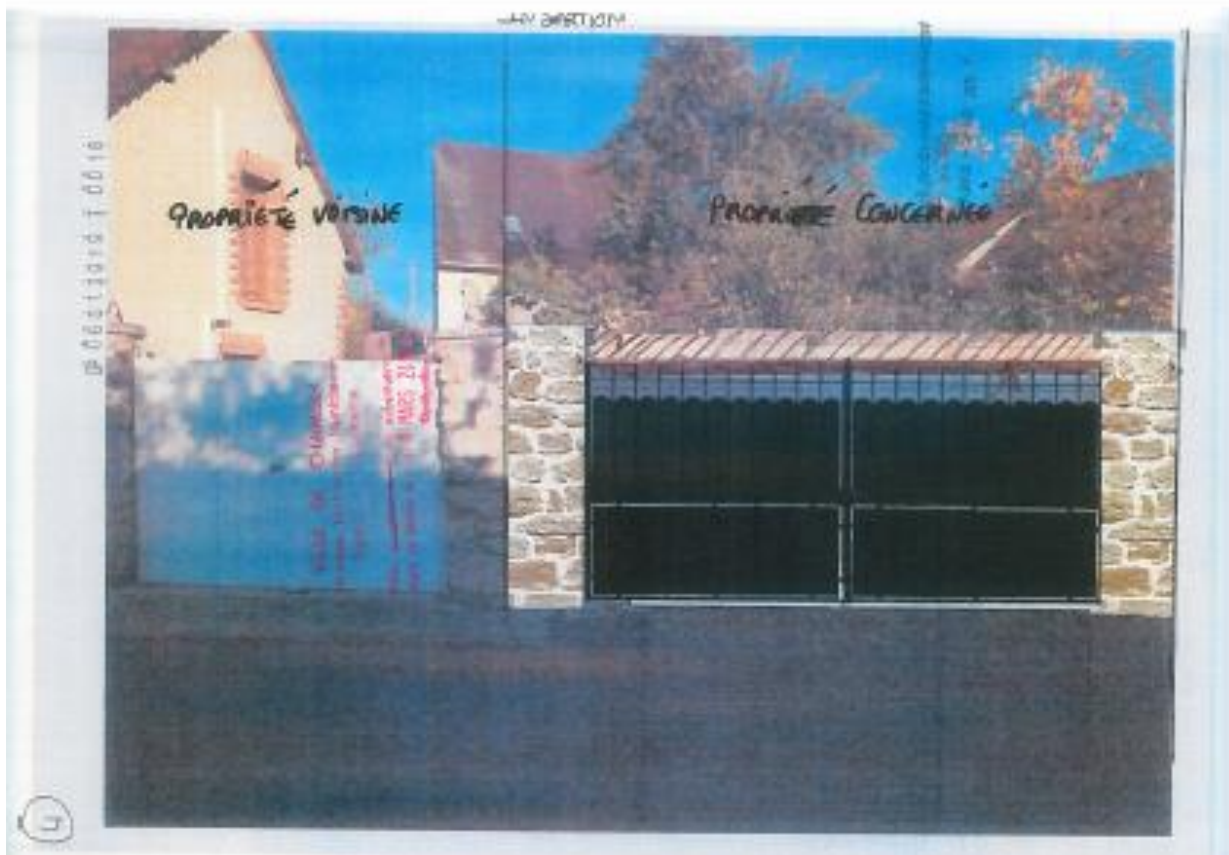
REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DP 5 : Si votre projet modifie l'aspect extérieur de votre construction, un photo-montage permet d'apprécier l'aspect futur de votre construction.

Avant travaux :



Insertion du projet :





Exemple d'insertion d'une extension d'habitation



INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PC 6 ou DP 6 : Ce document, photo-montage à partir d'une photo du site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis, doit permettre d'apprécier le projet par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

EXECUTION PLANS

Maitre d'Ouvrage:

ETAT ACTUEL



PC 06013919 T 0017.

ETAT PROJETE



06013919 T 0017
0 SEP 2018

15

PC 7 ou DP 7 SITUATION DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE : La photographie permet de montrer les façades des constructions avoisinantes, les arbres ...

Vous devez indiquer les angles de prise de vue des photographies sur le plan de situation et sur le plan de masse.

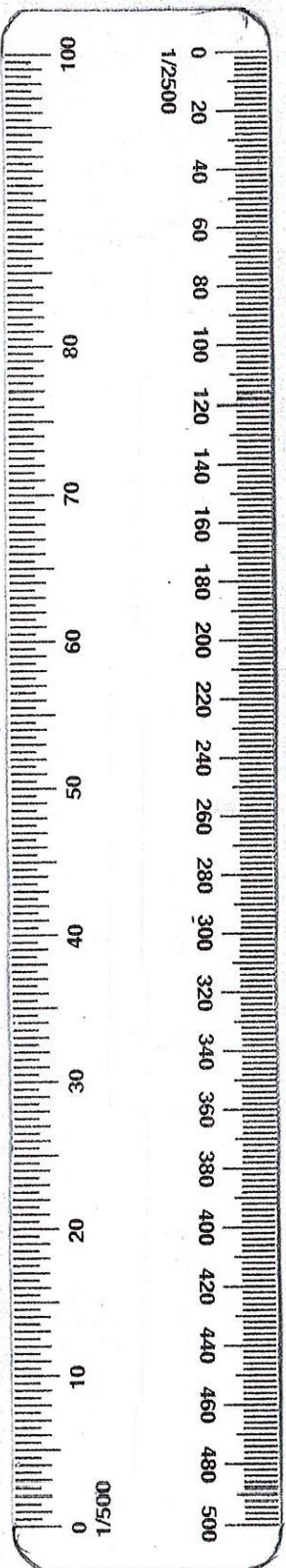
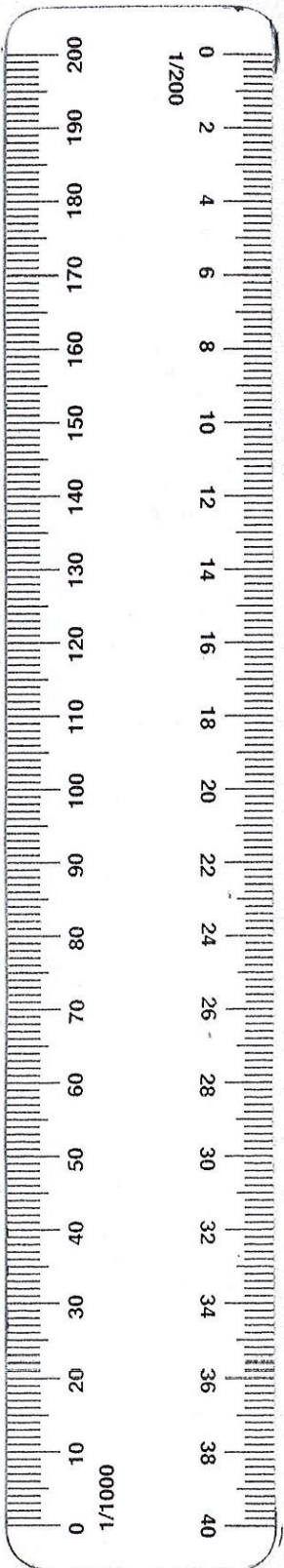


PHOTO DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE " PCMI 7 "

PC 8 ou DP 8 SITUATION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN : La photographie permet de connaître l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades ...



Document d'aide pour réaliser des plans
à une échelle donnée



RAPPEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES DES PRINCIPAUX DOSSIERS

	Quand le demander	A qui l'adresser	Ce qui est obtenu
Permis de Construire	Dépôt avant tous travaux soumis à Permis de Construire	Service Urbanisme	Accord de Permis de Construire
Déclaration Préalable de travaux	Dépôt avant tous travaux soumis à Déclaration Préalable de travaux		Accord de Déclaration Préalable
Déclaration d'Ouverture de Chantier (D.O.C.)	Au commencement des travaux		Récépissé de dépôt d'Ouverture de Chantier
Déclaration d'Achèvement de Travaux (D.A.A.C.T.)	A la fin de vos travaux		Attestation de non contestation de conformité

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Avant d'acheter un terrain, avant de lotir, avant de construire une maison, avant d'agrandir son logement :

Informez-vous et respectez la réglementation : tout terrain n'est pas obligatoirement constructible

Consultez les documents d'urbanisme, disponibles sur le site internet de la commune, notamment Le Plan Local d'Urbanisme (Plan de zonage – règlement de la zone concernée, Plan de servitudes, ...)

Vérifiez que le terrain est desservi par la voirie, les réseaux (d'eau potable, d'assainissement, d'électricité) ou susceptibles de l'être dans les conditions techniques et financières raisonnables

Voyez si les équipements scolaires, sanitaires, sociaux et commerciaux sont proches et s'il existe des nuisances à proximité : bruits, vues ...

Renseignez-vous sur les projets autour de votre parcelle

ADRESSES UTILES

C.A.U.E . (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Oise

4, rue de l'Abbé du Bos, 60000 BEAUVAIS – Tel. : 03.44.82.14.14

<http://www.caue60.com>

www.cadastre.gouv.fr / La recherche s'effectue par l'adresse postale ou par la référence cadastrale. Vous devez utiliser les fonctions – imprimer, outils avancés, ce qui vous permettra d'avoir un document utilisable et à une échelle définie (attention tout de même aux paramètres de votre imprimante).

Attention ne jamais faire de réduction de plans ce qui entraîne des documents avec des échelles inexploitable pas le service instructeur.

Service Urbanisme – Ville de Chambly

Centre Technique Municipal

Rue Isaac Newton

60230 CHAMBLY

Mail : information@ville-chambly.fr

Téléphone : 01 39 37 44 00

Fax : 01 39 37 44 01

Horaires d'ouverture du service

Sur rendez-vous

Lundi et mercredi : 8h00 – 12h00

Vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30